



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

personnel

Question écrite n° 35115

Texte de la question

M. Michel Zumkeller attire l'attention de Mme la ministre de l'économie, de l'industrie et de l'emploi sur la politique menée en faveur des personnes handicapées. Il souhaite connaître les actions menées dans son ministère pour permettre une meilleure accessibilité aux locaux, et une meilleure adaptabilité aux postes de travail.

Texte de la réponse

Depuis de nombreuses années et, en particulier, depuis la création de la Cellule de recrutement et d'insertion des personnes handicapées (CRIPH) en 1991, les ministères économique et financier mettent en oeuvre une politique volontariste et particulièrement active en matière de handicap dont la totalité de la problématique a été progressivement prise en compte au regard de l'accessibilité dans son acception la plus large. Qu'il s'agisse des déplacements domicile/travail (aménagement de véhicules, recours à des transporteurs spécialisés), de l'accessibilité immobilière, en s'appuyant sur l'expertise des antennes immobilières de la direction des personnels et de l'adaptation de l'environnement professionnel et des inspecteurs hygiène-sécurité, des aménagements de postes de travail, ou de l'accès à la formation et à l'information nécessaire au déroulement d'une carrière dans de bonnes conditions, tous les aspects de l'insertion sont désormais pris en compte, mobilisant des moyens ministériels et ceux du fonds d'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique avec qui la CRIPH a contractualisé à la fin de l'année 2007. Les situations sont examinées au cas par cas, dans chacun de ces domaines. Des solutions sont systématiquement apportées et, désormais, il n'y a plus de difficulté recensée qui ne soit prise en compte. Les prestations de la cellule CRIPH se sont élevées en 2007 à près de 650 000 EUR (+ 17 %).

Données clés

Auteur : [M. Michel Zumkeller](#)

Circonscription : Territoire-de-Belfort (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 35115

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : Économie, industrie et emploi

Ministère attributaire : Économie, industrie et emploi

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 11 novembre 2008, page 9671

Réponse publiée le : 17 février 2009, page 1603